

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	388
Artikel:	Les femmes et la Société des Nations : la nationalité de la femme mariée : (suite de la 1re page)
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260827

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dévouée — et certes, ce n'est pas une sinécure que d'être secrétaire d'une association qui compte 180 Sociétés affiliées ! — L'Assemblée de Zurich a été celles qui devront combler ces vides : Mme Clara Nef (Hérisson), présidente de la *Frauenzentrale* d'Appenzell, bien connue dans les milieux féministes comme dans ceux de la protection de l'enfance ; Mme H. Dürrer (Aarau), la nouvelle présidente de la *Frauenzentrale* d'Argovie ; Sœur A. Pfleider (Zurich), et Mme Schönauer-Regenass (Bâle), connue aussi dans les milieux suffragistes.

L'Assemblée de Zurich a comme toutes les années entendu et approuvé différents rapports. Celui de la présidente dévouée, Mme A. de Montet (Vevey) mentionne *l'Annuaire des Femmes suisses* qui a été édité en 1931 par les soins de l'Alliance et distribué à toutes les sociétés affiliées, puis, comme propagande, à des bibliothèques, aux Conseillers fédéraux et à toutes les légations suisses à l'étranger ; de plus il a été envoyé à la légation de Washington les portraits et biographies de 5 femmes suisses qui doivent figurer à l'Exposition de Chicago de 1933. Le rapport traite encore des questions de films, de travail à domicile, de nationalité de la femme mariée, du Comité pour la fête nationale où l'Alliance sera représentée dès l'année prochaine — enfin, de beaucoup de petites choses et grandes questions, et ce n'est qu'en écoutant ce rapport que l'on se rend compte du travail considérable accompli par le Comité, travail souvent inconnu, parfois infructueux, et pourtant nécessaire.

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rapports des commissions : éducation nationale (Mme Sermont), études législatives et office suisse pour les professions féminines (Mme Glärtli) qui paraîtront comme précédemment dans *l'Annuaire des Femmes Suisses*. La cause humoristique de Mme Zellweger, sur ce sujet *Ce que l'Alliance attend de ses sociétés affiliées* peut être résumée de la façon suivante : 1. Prière de lire les circulaires ! 2. En payant les cotisations ne pas oublier d'indiquer le nom et le lieu ; 3. § 20 des statuts : ne pas oublier d'indiquer les changements de présidents des Sociétés affiliées ; 4. Prière de s'intéresser davantage à l'Assemblée générale en y déposant des motions et en formulant des remarques au sujet du rapport annuel ! La communication de Mme Georgine Gerhard, sur la Conférence internationale du travail social à Francfort a suscité beaucoup d'intérêt, de même que celle de Mme Studer, sur l'École suisse des Gardes-malades qui est au seuil de grandes transformations et qui aura besoin de l'appui de toutes les femmes suisses.

A la suite du rapport de la Commission d'études législatives Mme Glärtli proposa la résolution suivante qui, après une discussion intéressante, fut adoptée par la grande majorité de l'assemblée :

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses qui, dès le début des travaux concernant les Assurances sociales, a apporté à ces questions l'intérêt le plus vif et qui s'est prononcée en faveur d'une Assurance-vieillesse et survivants obligatoire, demande au Conseil Fédéral et au Parlement d'écarter l'initiative en faveur des veillards, dite « l'initiative-aumône ».

Nous femmes, sommes persuadées que l'emploi proposé d'une partie des ressources, destinées d'après la Constitution à l'Assurance vieillesse et survivants, ne peut se justifier. Une telle décision causerait une profonde détresse à tous ceux, électeurs et population tout entière, qui ont contribué en son temps à l'adoption de l'art. 34 quater de la Constitution fédérale.

Nous trouvons en outre que seul un nombre relativement faible de personnes assistées pourrait

être atteint par la répartition annuelle des fonds détournés de l'Assurance-vieillesse, et que par contre ces dons auraient le résultat de décharger les cantons du sentiment de leur responsabilité envers leurs ressortissants indigents. Enfin, et surtout, nous estimons qu'un tort incalculable serait causé par là à la notion d'assurance, et que l'adoption de l'Assurance-vieillesse et survivants se verrait inévitablement renvoyée si ce n'est rendue tout à fait impossible !

Les délégués à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses réunie à Zurich le 15 octobre 1932, en s'appuyant sur les motifs exposés ci-dessus, adressent au Haut Conseil fédéral la requête suivante : *qu'il veuille bien maintenir fermement le principe d'une assurance générale obligatoire, seul moyen de venir dignement en aide à nos veillards, nos veuves et nos orphelins.*

La deuxième journée fut consacrée aux problèmes qui tiennent le monde entier en haleine en ce moment : le désarmement et le chômage. Le résumé des travaux de la Conférence du désarmement présenté par Mme Chenevard-de Morsier fut écouté non sans émotion par un très nombreux public qui sut en apprécier et la documentation sûre et la part que y prenait le cœur. Enfin la conférence de Mme Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers, et du travail, fut un exposé magistral de la question, sur lequel nous reviendrons plus en détail. Mme Schmidt a insisté surtout sur trois points : l'étendue et la portée du chômage des femmes, les efforts tendant à soulager la situation des chômeuses, le travail féminin en général et l'inquiétude suscitée par l'opposition qu'il rencontre. Sur la proposition de Mme Anna Martin, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la création d'une commission d'étude du travail féminin.

La soirée du samedi, passée dans l'immense salle extra-modern de la paroisse de Wipkingen, fut tout à fait charmante. Les 6 tableaux présentés par le Lycéum de Zurich : *Toutes les espèces de femmes zurichaises ont fait rire et réfléchir à la fois, gâteries sucrées et fleurs ont abondé. Le dimanche après-midi fut d'un haut intérêt pour toutes celles qui eurent l'occasion de visiter quelques-unes des œuvres sociales dont Zurich est si riche. Merci aux femmes de cette ville de nous avoir si cordialement, si fraternellement accueillies ! et au revoir l'année prochaine — où ceci n'a pas encore été décidé ! Au Tessim???* C'est notre souhait !

A. DEBRIT-VOGEL.

Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes

Délégation britannique à la Société des Nations, Genève, 7 octobre 1932.

... Je regrette beaucoup d'avoir été empêché de participer à votre dîner de ce soir, ainsi que j'avais espéré pouvoir le faire, car j'aurais aimé y apporter une fois de plus mon témoignage en faveur du suffrage des femmes. L'autre jour, lorsque cette question fut touchée à la VI^e Commission, il était étrange d'entendre produire à nouveau les arguments opposés, qui nous étaient si familiers en Angleterre il y a quelques années. Un orateur, par exemple, nous assura que si les femmes avaient le droit de vote, et puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes, elles risqueraient de former un bloc compact qui ma-

gerait les membres masculins de leur famille. Or, pour quiconque a l'expérience du vote des femmes dans sa pratique actuelle, rien ne peut être plus absurde que cette crainte. Les femmes ne votent pas plus en bloc que ne le font les hommes... ni ne votent davantage d'après leur sexe que d'après la couleur de leurs cheveux.

La réalité est que l'affranchissement politique des femmes n'a amené dans la majorité des cas que peu de différence. Les femmes sont plutôt plus conservatrices que les hommes en ce sens que, généralement, elles votent avec leurs maris. Or, les hommes mariés étant plus conservateurs que les célibataires, les femmes augmentent de ce fait le pouvoir électoral des classes conservatrices.

Et de tous les autres maux que l'on nous prédit comme un résultat du vote des femmes, il ne s'en est produit aucun en Angleterre. Il est certain que les femmes se préoccupent de certaines questions plus que les hommes : elles sont d'une manière générale plus décidées en matière de paix, elles soutiennent de tout leur appui les principes de tempérance et d'économie, et naturellement, elles favorisent toutes les mesures en faveur de la protection de l'enfance. Mais ceci mis à part, elles votent de la même façon que les hommes. Elles tiennent aussi davantage qu'eux à faire usage de leur droit de vote — peut-être en raison de la nouveauté — et cette participation féminine a rendu les députés plus attentifs à la nécessité de s'occuper des injustices et des misères qui affectent les femmes.

En résumé, je puis dire qu'en Angleterre le suffrage féminin a été certainement un indéniable succès, et je doute fort que l'on puisse trouver dans mon pays plus d'une poignée de réactionnaires qui voudraient revenir en arrière, au temps où les femmes ne possédaient pas ce droit.

À tous mes bons vœux.

CECIL.

Le péril des stupéfiants

On nous communique :

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux addonis à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assainissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonctionner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tout cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

H. S. M.

N.D.L.R. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce qui précède, et saluons avec d'autant plus de joie la nouvelle de la récente constitution d'un Comité national pour mener chez nous la lutte contre les stupéfiants que les suffragistes suisses ont été parmi les premières à réclamer

une campagne d'opinion publique et le regroupement des éléments sains de notre population contre ce fléau. Mais ce que, en revanche, nous ne parvenons pas à comprendre, c'est pourquoi, et dans ces circonstances, ce Comité, tel que sa composition a été publiée, ne compte pas une seule femme parmi ses membres?... Une explication s'impose d'autant plus pour nous donner les raisons de cet ostracisme, que ce sont des féministes convaincues qui ont mis sur pied ce Comité.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme mariée
(Suite de la 1^{re} page.)

Or, ce fut précisément ce pessimisme qui se trouva en défaut. Non pas que des Etats ayant déclaré par écrit à la S.D.N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estimaient sa révision inopportune, aient tout à coup tourné bride et soient revenus sur ces déclarations ! mais ce qui fut significatif et réconfortant, c'est l'attention en éveil, l'esprit largement compréhensif, la sympathie pour nos principes, et sont les efforts de conciliation tentés sur une large échelle entre le point de vue des Etats signataires de la Convention et celui des organisations féminines, qui se manifestèrent durant les quatre longues séances que la 1^{re} Commission (Commission juridique) consacra entièrement à cette question, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir escamotée ! Certes, nous dûmes subir des attaques directes, ou ce persiflage galant, mille fois plus insupportable qu'une opposition nette, de la part de certains orateurs ; certes, entre autres, le délégué suisse invoqua, au nom de son gouvernement, cette unité juridique de la famille que ne garantissent pas davantage certaines législations actuelles quand elles pratiquent le *ius soli*, comme l'a si excellemment montré Mme Maria Vérona dans l'un des rapports des organisations féminines ; mais d'autres discours rachetèrent largement par leur sérieux, leur intérêt actif, leur désir d'aboutir à une entente, ces inévitables tâches au tableau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme un moyen terme, entre la proposition de révision de la Convention présentée par les délégations chilienne et colombienne et appuyée par 4 délégations, et l'argumentation hollandaise, suisse, canadienne, etc., en faveur des avantages de la Convention comme remède à l'apartheid ou à la double nationalité — argumentation dont plusieurs femmes membres de délégations ont senti tout le poids, disons-le, parce qu'elles sentaient aussi toute leur responsabilité — on a vu surjouir une proposition belge, autour de laquelle les organisations féminines décidèrent immédiatement de faire bloc. Cette proposition, due au remarquable juriste international qu'est M. H. Rolin, tentait à substituer, dans les articles incriminés de la Convention, le mot de « personne » ou de « personne mariée » à celui de « femme » ou de « femme mariée », et le mot de « conjoint » à celui de « mari », sauvant ainsi le principe de l'égalité entre les sexes.

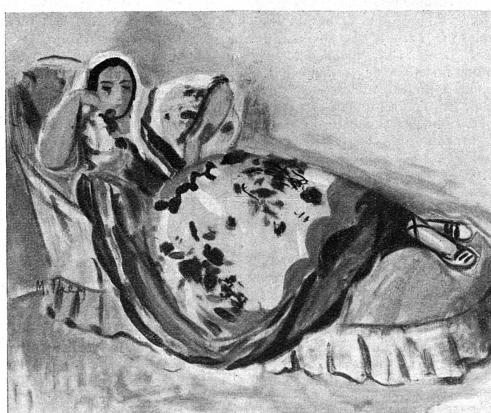
Une discussion extrêmement intéressante s'engagea alors, les délégués irlandais et suédois soutenant chaleureusement le projet, que d'autres attaquaient pour des motifs d'ordre juridique pratique. Finalement, et à regret, M. Rolin estima plus sage de retirer sa pro-

part » puisque, ainsi que nous l'avons maintes fois observé, tout véritable artiste apprécie le talent d'où qu'il vienne. Et, d'ailleurs, n'y aurait-il pas à tenir compte aussi des préventions du public à leur égard? J'hésite à décider si c'est là du vrai féminisme. Pratiquement, cette scission permet des expositions plus limitées, ce qui pourrait constituer sa meilleure raison d'être.

Voyons, en adoptant à peu près l'ordre alphabétique, quelles œuvres s'imposent plus spécialement à l'attention. Violette Diserens (Lausanne) affirme un progrès constant dans un envoi remarquable : dans *La promenade*, un couple de cavaliers s'avancent dans une frondaison savoureuse, largement traitée, subtilement nuancée ; un *Bouquet*, aux tons brillants et harmonieux ; des paysages italiens où s'unissent heureusement le caractère du pays et celui de l'artiste.

La piquante *Rosita*, de Marg. Frey-Surbeck (Berne) vivement colorée, sûrement esquissée, peut avoir ressenti l'influence de Matisse, tout en gardant sa valeur personnelle. Amy Moser (Zurich) expose de beaux paysages méridionaux, bien établis et finement colorés dans une tonalité grise. Très moderne, le portrait de Nanette Genoud (Lausanne) déconcerte par une certaine dureté, voulue sans doute, mais pour le moins risquée. Sa petite marine, *Les thoniers* est quelque peu métallique, mais originale.

Le portrait de Mme Germaine Hainard-Roten (Genève) finement dessiné, sobre de tons, implique une individualité d'artiste. Germaine Escher (Zurich) expose un *Portrait de ma mère* qui plaît par un accent de sincérité et une facture à la fois large et discrète. De Marie Lotz (Bâle), deux agréables portraits de jeunes filles, la sou-



Catalogue de l'Exposition.

Marg. FREY-SURBECK : Rosita

XII^{me} Exposition de la Société des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

Neuchâtel, octobre 1932.

Fort bien installée dans cinq salles de la Galerie Léopold Robert, cette exposition révèle

explorations à Babylone, Chésiphone, Ur, Kish, elle se souvient des archéologues allemands avec lesquels, avant la guerre, elle entretienait des rapports amicaux et scientifiques : « Aucune guerre, dit-elle, ne saurait mettre fin à la haute estime que je vous aux archéologues allemands. Je ne puis songer à eux comme à des ennemis. Ah ! quel terrible monde ! des amitiés brisées ! »

Elle se proposait d'achever l'organisation du Musée et de s'en retourner ensuite auprès des siens, en Angleterre. Mais la mort la surprit une nuit, dans son sommeil, le 12 juillet 1926, à l'âge de cinquante-huit ans.

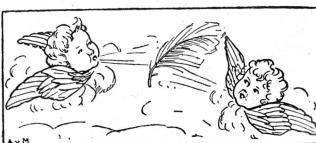
Cette fin frappa l'Irak comme une catastrophe. On ensevelit la défunte avec les honneurs militaires : le Haut-Commissaire et son état-major, les autorités civiles et militaires, les ministres, les sheiks du désert l'escortèrent à sa dernière demeure, tandis que les troupes faisaient la haie.

Morte ainsi à l'apogée de sa carrière, quoi d'étonnant si des légendes fantastiques se sont créées sur la vie extraordinaire de Gertrud Bell ? Elle devint la femme mystérieuse de l'Orient, la reine sans couronne de l'Arabie, la Diane du désert...

Puisse l'horizon de notre vie s'élargir devant l'exemple de la sienne !

E. STRUB.

(Traduit librement et adapté en français par M.-L. PREIS.)



DE-CI, DE-LA

Onze cents couverts féminins.

C'est à Genève que l'on vient de voir ce nombreux banquet uniquement féminin, à l'occasion du X^e anniversaire de la fondation de l'Association des anciennes élèves de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles. Onze cents anciennes élèves en effet avaient répondu à l'invitation à elles adressée, et s'étaient groupées selon leur « volée » le long de 330 mètres de tables fleuries; et l'on comptait parmi ces onze cents têtes une nonagénaire sortie de l'École en 1862 aussi bien que des représentantes des classes toutes récemment terminées.

Beaucoup de gaieté, beaucoup de vieux souvenirs évoqués, des discours, des télexgrammes des absentes (parmi elles, et bien à regret la rédactrice du *Mouvement*) et pour terminer une revue

que l'on nous dit avoir été charmante rappelant le temps passé... ce temps si lointain pour les unes, si proches pour les autres. Il convient donc de féliciter chaleureusement les initiatrices et les organisatrices de cette fête... « post-scolaire » si bien réussie. Mais pourquoi ne faire ceci que tous les dix ans? et pourquoi convoquer tout le monde à la fois dans des réunions si nombreuses qu'elles en deviennent forcément prohibitives pour des rencontres en dehors de la même volée? Ne pourrait-on pas faire des réunions plus fréquentes de volées de la même décade par exemple?

Suggestion dédiée aux initiatrices.

Sagesse ou imprudence?

On sait que, lors de sa mémorable traversée de l'Atlantique, Lindbergh avait emporté pour toute boisson de l'eau. Mais c'était un Américain et un cibitaire. On pouvait espérer que le professeur Piccard, en bon Suisse, père de famille, serait plus prudent et qu'il emporterait un bon petit cordial réchauffant. Nouvelle déception. Il n'a emporté comme liquides que du lait, du chocolat et de l'eau! Et à l'atterrissement, il a préféré l'eau au traditionnel champagne. Nansen avait déjà déclaré que dans les grands froids, l'alcool était nuisible.

H. S. M.

position, mais il resta quelque chose, et même beaucoup, de l'esprit de compréhension qui l'inspirait dans le remarquable rapport et la résolution finale présentés à l'Assemblée au nom de la I^e Commission, par un autre juriste, qui mit toute sa science et sa bonne volonté à concilier la réalité des faits inexorables, soit la décision de ratification de la Convention par de nombreux gouvernements, avec le point de vue féministe: nous avons nommé M. René Cassin (France). Recommandons à tous ceux qui veulent se faire une idée claire de ce qui vient de se passer à Genève la lecture de ce rapport¹; recommandons-la aussi à nos législateurs, soit fédéraux soit cantonaux, qui y verront de quel respect, de quelle attention, peuvent être entourées des revendications féminines, et pourront s'inspirer de cet exemple.

Il est évident toutefois que cette Résolution finale, dont nous publions le texte plus loin, ne pouvait donner satisfaction aux organisations féminines, puisqu'elle contient la recommandation de ratifier cette Convention de La Haye contre laquelle elles ont lutté, et cela malgré les efforts de M^{me} Hesselgren (Suède) en sous-Commission, et de 4 déléguées en séance de Commission, pour la faire supprimer. C'est pourquoi les organisations féminines ont-elles remis aux mains de M. Cassin la résolution suivante, qui fut lue par lui en Assemblée plénière, et à la suite de laquelle il rendit publiquement hommage à la maturité politique des femmes:

Cette résolution ne contient pas tous les désiderata des grandes associations féminines internationales et des femmes en général, qui auraient voulu que la ratification de la Convention ne soit pas recommandée, leur but étant d'obtenir l'égalité juridique complète entre hommes et femmes en matière de nationalité.

¹ Doc. A. 61. 1932. V.

Les circonstances actuelles n'ayant pas permis une solution plus favorable, les grandes associations féminines internationales sont décidées à poursuivre leur action à l'intérieur des Etats et en collaboration avec la S.D.N. jusqu'au jour où elles obtiendront entière satisfaction.

(Il y a loin de là, on le voit, à la nouvelle fantastique d'une rupture!)

D'autre part, cette Résolution contient un certain nombre de dispositions excellentes, qui lui ralieront malgré tout plusieurs membres féminins de délégations ou d'organisations féminines. Nous signalons tout spécialement les trois derniers paragraphes, qui, loin d'enterrer la question, en marquent au contraire l'évolution future, et la laissent à l'ordre du jour de la S.D.N. d'une part, tout en la recommandant d'autre part à l'attention des Etats signataires. « Eau bénite de cour, camouflage... », ont dit les unes; « perspectives d'avenir, portes ouvertes, possibilités pratiques d'application nationale... », ont répondu les autres. Et la preuve que cette Résolution valait, malgré tout, bien mieux que rien, et constituait un progrès appréciable, a été que M^{me} Vergara, déléguée chilienne, qui a lutté jusqu'au bout contre la ratification (en identifiant malheureusement trop étroitement son point de vue et ses méthodes avec ceux de toutes les organisations féminines), a renoncé à poursuivre cette lutte en Assemblée plénière pour ne pas faire échouer la Résolution. On sait, en effet, qu'en Assemblée plénière de la S.D.N., l'unanimité est exigée pour l'adoption d'une décision, ceci pour sauvegarder le principe de la souveraineté des Etats membres; or donc, il aurait suffi d'une seule voix se prononçant contre cette Résolution pour qu'elle fût écartée et que fussent perdus ainsi pour longtemps ses avantages. Nous nous serions trouvées de ce fait en face d'une table rase et d'une campagne à recommencer de

A à Z. C'est ce qu'ont bien compris même les plus extrémistes des organisations féminines, réalisant d'ailleurs sans doute que dès 1936 — dans quatre ans — la Convention devient automatiquement révisable; et c'est par le moyen souvent utilisé pour tourner la difficulté, c'est-à-dire par l'abstention, qu'il a été manifesté l'opposition, 30 Etats votant pour la Résolution, et 8 s'abstenant, dont non seulement le Chili et Cuba, mais aussi la Tchécoslovaquie (M^{me} Plaminkowa), la Pologne (M^{me} Hubicka), etc. Et d'autre part, des féministes aussi connues et respectées que M^{me} Hesselgren (Suède) ayant voté pour cette Résolution, on ne peut vraiment pas dire qu'il y ait eu opposition générale des femmes, mais plutôt différence de tactique, les unes estimant la solution finale bien plus heureuse qu'elles ne l'auraient jamais espérée, les autres la déplorant, mais se gardant de la faire échouer, crainte du pire, et toutes, croyons-nous (sauf peut-être quelques éléments extrêmes), la considérant comme une étape sur la route de l'égalité juridique entre les sexes. Personnellement, en tout cas, c'est là notre point de vue.

E. G.

Résolution adoptée par l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant examiné avec le plus vif intérêt le rapport du Secrétaire général contenant les observations soumises par les Gouvernements sur la question de la nationalité des femmes, conformément à la résolution de la Douzième Assemblée, ainsi que les observations du Comité des représentantes des Organisations féminines internationales, et les pétitions des Femmes catholiques et des Hommes catholiques;¹

Considérant que la Conférence de Codification de La Haye n'a pas eu l'intention de consacrer dans les dispositions de la « Convention concernant certaines questions relatives au conflit des lois sur la nationalité » le principe contraire à l'indépendance de la nationalité de la femme mariée, mais bien plutôt de mettre un terme à certaines difficultés résultant des divergences existantes entre les législations de différents pays, relatives à la matière (arts. 8, 9, 11), et que l'article 10 a même consacré une application formelle de cette indépendance;

Et que la Conférence de Codification de La Haye a recommandé dans son vœu N^o VI aux Etats d'examiner s'il ne serait pas possible:

... de consacrer dans leur droit le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant particulièrement en considération l'intérêt des enfants.

Constatant que, dans leurs observations, un grand nombre de gouvernements ont exprimé l'avis que les articles 8 à 11 de la Convention de La Haye réalisent le progrès qu'il est actuellement possible d'atteindre par voie d'accord international du caractère général en ce qui concerne la nationalité des femmes.

Considérant que tout amendement en dehors de la procédure ordinaire de révision se heurte à des obstacles pratiquement insurmontables, et que, par exemple, il n'est pas même possible de faire disparaître les expressions qui semblent avoir prêté à un malentendu sur la discrimination entre les sexes en matière de nationalité.

Certaine que l'entrée en vigueur de ces articles ne sera en aucune façon de nature à porter préjudice à toute action ultérieure concertée dans le domaine international au moment où une telle action deviendra possible.

Il s'agit ici de la pétition en faveur de l'égalité des sexes lancée par la Commission internationale des Femmes catholiques. (Réd.)

sincérité et talent. Elisabeth Thomann-Altenburger (Zurich) a peint naïvement et avec charme une *Place de village italien*. Dans la toute petite fête de nuit d'Amélie Vallotton il y a du bon qui promet mieux. Enfin pour terminer cette monotonie mais inévitable énumération, remarquons encore l'amusante nature-morte de Marie la Roche (Bâle). Une *Table à thé* de style Louis-Philippe, arrangée avec goût, très finement colorée, en trompe l'œil voulu et justifiée par du talent.

Les aquarelles et gravures composent un ensemble honorable dont l'examen détaillé porterait trop loin, citons pourtant: Dora Lauterburg, Charlotte Frankl, Louise Harder, Jeanne Pfliiger.

Parmi les sculptures, relativement peu nombreuses, deux bons bustes de Georgette Bourgois (Paris) et deux gracieuses statuettes d'enfants. D'Alice Jacobi-Bordier une tête de jeune fille, souplement modélée, expressive et vivante.

La salle réservée aux arts appliqués n'est pas la moins attrayante de l'exposition. Ce domaine est conforme aux aptitudes féminines, c'est là, semble-t-il que leur activité a le plus de chances d'exercer avec succès. L'extrême sobriété ornementale des intérieurs modernes sera compensée heureusement par des objets de choix, plus précis que la marchandise en série et plus judicieusement adaptés à leur milieu. L'art décoratif s'appliquera donc à toutes sortes d'objets usuels pour en renouveler les formes usées, selon les tendances actuelles.

A noter ici les riches et impeccables reliures de M^{me} Boissonnas, celles de Sophie Hauser (Berne), également précieuses et les délicieuses

ouvrages en plumes dont Madeleine Baud-Bovy s'est fait une spécialité. M^{me} Malvany-Trotter (Genève) a joliment illustré un livre d'enfant; dans un goût nouveau mais sans les déformations si peu goûtables par l'enfance. Les petites tableaux en papier découpé de A. Perrenoud (Neuchâtel), très étudiés dans leur simplification originale, offrent un ensemble intéressant et riche de possibilités, les tissages d'Edith Nageli (Zurich) sont ingénieux de facture et d'un bon effet décoratif. Parmi les beaux ouvrages d'Alice Frick, se distingue un motif au point de croix, de composition bien trouvée. A mentionner encore Julianne Vautier, Marguerite Kirchofer, Clara Vogelsang; d'autres encore pourraient être nommées, mais il faut conclure.

Avons-nous, au cours de ces notations, passé sous silence le produit de labours et d'efforts où l'artiste avait mis ce qu'il pouvait de meilleur? Rien n'est plus probable, mais il faudrait posséder une résonance extraordinaire pour saisir d'emblée tout ce qui cherche à s'exprimer, c'est pourquoi la critique est forcément relative et fallacieuse. Il faut donc voir et apprécier chacun pour soi.

L'exposition de Neuchâtel sera close à l'heure où paraîtront ces lignes mais elle se rouvrira à Genève où elle sera visible au Musée Rath, du 5 au 27 novembre.

M. L. B.



Catalogue de l'Exposition.

Violette DISERENS : Paysage italien.

¹ Faut-il rappeler ici que c'est au talent d'organisation de M^{me} Métein-Gilliard qu'est dû pour une bonne part le succès de cette Exposition si bien comprise?

ouvrages en plumes dont Madeleine Baud-Bovy s'est fait une spécialité. M^{me} Malvany-Trotter (Genève) a joliment illustré un livre d'enfant; dans un goût nouveau mais sans les déformations si peu goûtables par l'enfance. Les petites tableaux en papier découpé de A. Perrenoud (Neuchâtel), très étudiés dans leur simplification originale, offrent un ensemble intéressant et riche de possibilités, les tissages d'Edith Nageli (Zurich) sont ingénieux de facture et d'un bon effet décoratif. Parmi les beaux ouvrages d'Alice Frick, se distingue un motif au point de croix, de composition bien trouvée. A mentionner encore Julianne Vautier, Marguerite Kirchofer, Clara Vogelsang; d'autres encore pourraient être nommées, mais il faut conclure.

Avons-nous, au cours de ces notations, passé sous silence le produit de labours et d'efforts où l'artiste avait mis ce qu'il pouvait de meilleur? Rien n'est plus probable, mais il faudrait posséder une résonance extraordinaire pour saisir d'emblée tout ce qui cherche à s'exprimer, c'est pourquoi la critique est forcément relative et fallacieuse. Il faut donc voir et apprécier chacun pour soi.

L'exposition de Neuchâtel sera close à l'heure où paraîtront ces lignes mais elle se rouvrira à Genève où elle sera visible au Musée Rath, du 5 au 27 novembre.

M. L. B.